

PROCES-VERBAL DU 02 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux Janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Jean-Claude BADAIRE		
Michelle PRUNEAU		
Didier ALESSANDRONI		
Jean-Claude BERGEVIN		
Renaud DELANNOY		
Patrick DUVEAU		
Mauricette ODRY		
Gilles RALICHON		
Jean-Michel VETOIS		
	Murielle VILLATTE	
Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
27 décembre 2022	27 Décembre 2022	Michelle PRUNEAU

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 01 Décembre 2022 :

Il est donné lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 01 Décembre 2022 qui est adopté à l'unanimité sans observation et signé par Monsieur le Maire et la secrétaire de séance Michelle PRUNEAU.

Décisions du Maire	
2022-6	Devis signé pour intervention remplacement thermostat four cantine défectueux de 554 € HT

2023-02-01-01 : Délibération spéciale d'ouverture des crédits à hauteur de 25% des crédits d'investissement ouverts en 2022 Budget Commune

L'article L.1612-1 du CGCT dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 Avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur l'autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits »

Monsieur le Maire rappelle que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 de la Commune (**hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts » et compte 001**) est de 295 737.43 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de **73 934.36 €** soit **25 % de 295 737.43 €**.

Chapitre	Dépenses inscrites au BP 2022	Montant autorisé avant le vote du BP 2023
20 Immobilisations Incorporelles	6 400.00 €	1 600.00 €
21 Immobilisations corporelles	289 337.43 €	72 334.36 €
23 Immobilisations en cours	0 €	0 €
TOTAL :	295 737.43 €	73 934.36 €

Le comptable est en droit de payer des mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide d'accepter les propositions de M le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

2023-02-01-02 : Délibération spéciale d'ouverture des crédits à hauteur de 25% des crédits d'investissement ouverts en 2022 Budget Eau et Assainissement

L'article L.1612-1 du CGCT dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 Avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur l'autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits »

Monsieur le Maire rappelle que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget Eau et Assainissement 2022 est de 344 267.13 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de **86 066.78 € soit 25 % de 344 267.13 €.**

Chapitre	Dépenses inscrites au BP 2022	Montant autorisé avant le vote du BP 2023
20 Immobilisations Incorporelles	100 000 €	25 000 €
21 Immobilisations corporelles	175 663.90 €	43 915.97€
23 Immobilisations en cours	68 603.23 €	17 150.80 €
TOTAL :	344 267.13 €	86 066.78 €

Le comptable est en droit de payer des mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide d'accepter les propositions de M le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

2023-02-01-03 Création d'une défense incendie et d'une aire d'aspiration

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il faut créer une défense incendie pour couvrir l'ensemble des habitations, chemin des Brumeaux, ainsi qu'une aire d'aspiration pour renforcer la défense incendie de la rue du Bois aux Merles

Deux entreprises ont répondu et ont établi des devis comme suit :

Entreprise	Travaux	Tarif H.T.
SARL PROCHASSON	Création d'un puisard d'aspiration Création d'une aire d'aspiration	7 814.00 € 5257.40 €
SARL HODEAU FRERES	Création d'un puisard d'aspiration Création d'une aire d'aspiration	2783.00 € 3726.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité de ses membres présents**, décide :

- De retenir l'Entreprise HODEAU FRERES, pour un montant de 6 509.00 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des organismes financeurs
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités

2023-02-01-04 Création d'une défense incendie et d'une aire d'aspiration

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il faut créer une défense incendie pour couvrir l'ensemble des habitations, chemin des Brumeaux, ainsi qu'une aire d'aspiration pour renforcer la défense incendie de la rue du Bois aux Merles

Deux entreprises ont répondu et ont établi des devis comme suit :

Entreprise	Travaux	Tarif H.T.
SARL PROCHASSON	Création d'un puisard d'aspiration Création d'une aire d'aspiration	7 814.00 € 5257.40 €
SARL HODEAU FRERES	Création d'un puisard d'aspiration Création d'une aire d'aspiration	2783.00 € 3726.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- De retenir l'Entreprise HODEAU FRERES, pour un montant de 6 509.00 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département (Volet 3)
- D'adopter le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	H.T
Travaux	6 509.00 €	7 810.80 €	Etat	2 603.60 € HT
			Département	2 603.60 € HT
			AUTOFINANCEMENT	1 301.80 € HT
Total	6 509.00 €	7 810.80 €	Total	6 509.00 € HT

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités

2023-02-01-05 Modification brasserie - épicerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la gérante du Bar Brasserie Epicerie « Le Florentin » souhaiterait réduire la partie épicerie au profit de la partie brasserie, pour pouvoir accueillir plus de clients

L'entreprise LEVAULT a été sollicitée pour établir un devis, qui a été chiffré à 4 031.19 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 2 voix contre et 7 voix pour, de ses membres présents, décide :

- D'accepter cette modification, pour un montant de 4 031.19 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités

2023-02-01-06 Mise aux normes installation gaz

Lors de son dernier contrôle, la société C.C.S (Contrôle Conseil Sécurité) en charge du contrôle de gaz a détecté :

L'absence de protection mécanique sur l'ensemble des canalisations gaz extérieures au niveau de la Mairie

L'absence de panneaux de consignes et du plan détaillé de l'installation au niveau de la salle des fêtes

Monsieur le Maire a contacté la SARL HUSSONNOIS, qui a installé la chaudière à gaz de la Mairie-école et qui est en charge de l'entretien de celle-ci, afin d'établir un devis :

Ce devis a été chiffré à 1 432.04 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'accepter ce devis, pour un montant de 1 432.04 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre du volet 3bis
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités

2023-02-01-06 Rénovation du plateau multisport

Le terrain multisport étant en très mauvais état (fissures apparentes...) il convient de refaire la surface de 800m²

L'entreprise Val de Loire Environnement est venue sur place pour établir un devis de rénovation

Ce devis a été chiffré à 33 100.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **avec 1 voix contre et 8 voix pour, de ses membres présents**, décide :

- D'accepter cette rénovation, pour un montant de 33 100.00 € HT **sous réserve d'obtention des subventions**
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de :
 - **L'Etat au titre de la DETR-DSIL**
 - **PETR au titre du CRST**
 - **Département au titre du Volet 3**
- D'adopter le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	H.T
Travaux	33 100.00 €	39 720.00 €	Etat	9 930 € HT
			PETR	6 620 € HT
			Département	9 930 € HT
			AUTOFINANCEMENT	6 620 € HT
Total	33 100.00 €	39 720.00 €	Total	33 100 € HT

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités

INFORMATIONS DIVERSES :

Rue de Pierrefitte : Monsieur le Maire informe le conseil que suite aux fortes inondations la rue de Pierrefitte s'est retrouvée inondé car des racines se sont prises dans les canalisations au niveau du regard. Le devis de Prochasson d'un montant de 3 066.00 € HT a été retenu

Compte rendu réunion SICTOM : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le compte rendu de la réunion du SICTOM qui s'est déroulée à St Martin d'Abbat

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.